



2^e EDITION MUTUELLE FOOT & LA SEMAINE DU MUTUALISTE
« Famille, Solidarité et Prévoyance : Construisons ensemble un avenir plus sûr »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR OFFICIEL

MUTUELLE FOOT & SEMAINE DU MUTUALISTE 2026

08 aout 2026 – Université Felix Houphouet Boigny de Cocody



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

MUTUELLE / LA SEMAINE FOOT & DU MUTUALISTE

2^e EDITION MUTUELLE FOOT & LA SEMAINE DU MUTUALISTE
« Famille, Solidarité et Prévoyance : Construisons ensemble un avenir plus sûr »

PRÉAMBULE

La Plateforme des Mutuelles Interconnectées organise la deuxième édition de Mutuelle Foot, couplée à la Semaine du Mutualiste, dans le but de renforcer la cohésion entre les mutuelles, promouvoir la solidarité, encourager le bien-être des travailleurs et de leurs familles, valoriser les talents et célébrer les valeurs mutualistes.

Au-delà d'une simple compétition sportive, cet événement constitue un cadre de rencontre, de partage d'expériences, de valorisation des familles des mutualistes et de promotion de l'interconnexion entre les mutuelles.

Le présent règlement intérieur a été élaboré afin de garantir l'équité entre les participants, la bonne organisation des activités et la sécurité de tous.

Toute mutuelle qui s'inscrit à une ou plusieurs activités reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

ARTICLE 1 : DES ACTIVITÉS CONCERNÉES

Les activités officielles de l'événement sont les suivantes :

- Maracana Zone
- Course de relais féminine
- Concours culinaire féminin
- Jeux de groupe mixtes
- Jeux pour enfants
- Distinction des meilleurs résultats scolaires (CEP, BEPC et BAC)

Chaque mutuelle est libre de participer à une ou plusieurs activités selon ses capacités organisationnelles et financières.

L'objectif de cette diversité est de permettre à toutes les mutuelles de trouver une activité adaptée à leur réalité, même lorsqu'elles ne disposent pas d'une équipe sportive complète.

ARTICLE 2 : DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

La participation est réservée aux membres des mutuelles, à leurs ayants droit et aux personnes régulièrement déclarées par les mutuelles participantes.

L'organisation souhaite favoriser la participation du plus grand nombre tout en garantissant la transparence et l'équité.

Pour cette raison, les listes de participants devront être transmises dans les délais fixés par le comité d'organisation.

Toute personne inscrite doit être effectivement liée à la mutuelle qui la présente.

Toute tentative de fraude, de fausse déclaration ou d'usurpation d'identité pourra entraîner la disqualification de l'équipe concernée ou l'annulation de la participation du candidat concerné.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

ARTICLE 3 : DE LA COMPOSITION DES ÉQUIPES ET DES TRANCHES D'ÂGE

L'un des objectifs majeurs de l'événement est de favoriser la participation intergénérationnelle.

Les mutuelles sont donc encouragées à présenter des équipes intégrant plusieurs générations de mutualistes.

Trois catégories d'âge sont retenues pour l'ensemble des activités :

- Participants âgés de 30 ans ou moins ;
- Participants âgés de 31 à 40 ans ;
- Participants âgés de 41 ans et plus.

Pour le Maracana Zone, chaque équipe est encouragée à respecter la répartition suivante :

- Deux (2) participants âgés de 30 ans ou moins ;
- Trois (3) participants âgés de 31 à 40 ans ;
- Cinq (5) participants âgés de 41 ans et plus.

Toutefois, l'organisation est consciente que certaines mutuelles disposent d'un effectif jeune limité.

Ainsi, la présence de participants âgés de 30 ans ou moins n'est pas obligatoire.

Lorsqu'une mutuelle ne dispose pas de participants dans cette catégorie, les places correspondantes peuvent être redistribuées entre les catégories de 31 à 40 ans et de 41 ans et plus.

Par ailleurs, aucune mutuelle ne sera pénalisée si son équipe est composée majoritairement ou exclusivement de participants âgés de 41 ans et plus.

L'objectif recherché est l'inclusion, la participation du plus grand nombre et non l'exclusion.

ARTICLE 4 : DU MARACANA ZONE

Le tournoi de Maracana Zone est ouvert aux mutuelles souhaitant présenter une équipe.

Chaque équipe peut inscrire jusqu'à quinze (15) joueurs.

Les frais d'inscription sont fixés à cent mille (100 000) francs CFA par équipe.

La composition recommandée de l'effectif est la suivante :

- Trois (3) joueurs âgés de 30 ans ou moins ;
- Au moins trois (3) joueurs âgés de 31 à 40 ans ;
- Le reste de l'effectif peut être librement réparti entre les catégories de 31 à 40 ans et de 41 ans et plus.

Cette disposition vise à garantir la présence de jeunes mutualistes tout en tenant compte de la réalité démographique des mutuelles.



+225| 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

Les équipes devront respecter les horaires des rencontres et se présenter sur le terrain dans les délais indiqués par le comité d'organisation.

ARTICLE 5 : DE LA COURSE DE RELAIS FÉMININE

Cette activité vise à promouvoir la participation des femmes mutualistes et à mettre en valeur leur esprit d'équipe.

Chaque mutuelle peut inscrire une équipe composée de cinq (5) participantes.

Les frais de participation sont fixés à cinquante mille (50 000) francs CFA.

La répartition recommandée est la suivante :

- Une (1) participante âgée de 30 ans ou moins ;
- Deux (2) participantes âgées de 31 à 40 ans ;
- Deux (2) participantes âgées de 41 ans et plus.

Lorsque cette répartition ne peut être respectée, les places peuvent être redistribuées entre les catégories de plus de 30 ans.

ARTICLE 6 : DU CONCOURS CULINAIRE

Le concours culinaire a pour objectif de valoriser les savoir-faire, les traditions et la créativité des femmes mutualistes.

Chaque mutuelle peut inscrire une équipe de quatre (4) participantes.

Les frais de participation sont fixés à cinquante mille (50 000) francs CFA.

Les participantes seront évaluées selon plusieurs critères qui seront communiqués avant la compétition, notamment la présentation, l'originalité, le goût, l'hygiène et la valorisation des produits locaux.

ARTICLE 7 : DES JEUX DE GROUPE ET DES JEUX POUR ENFANTS

Les jeux de groupe ont été conçus pour renforcer la cohésion et l'esprit de collaboration.

Chaque équipe de jeux de groupe est composée de dix (10) participants.

La répartition recommandée est la suivante :

- Deux (2) participants âgés de 30 ans ou moins ;
- Trois (3) participants âgés de 31 à 40 ans ;
- Cinq (5) participants âgés de 41 ans et plus.

Les équipes devront être mixtes et favoriser la participation des hommes et des femmes.

Concernant les jeux pour enfants, ceux-ci sont destinés exclusivement aux enfants des mutualistes.



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

L'objectif est d'associer les familles à la dynamique mutualiste et de faire découvrir aux plus jeunes les valeurs de solidarité.

ARTICLE 8 : DES DISTINCTIONS SCOLAIRES

La Plateforme des Mutuelles Interconnectées souhaite encourager l'excellence scolaire au sein des familles des mutualistes.

À ce titre, des distinctions seront accordées aux meilleurs élèves ayant obtenu le CEP, le BEPC ou le BAC.

Pour le BAC, les distinctions seront attribuées séparément aux candidats des séries A, C et D.

Les mutuelles devront fournir les justificatifs nécessaires permettant de vérifier les résultats scolaires déclarés.

ARTICLE 9 : DES LICENCES SUPPLÉMENTAIRES

Afin de permettre une plus grande flexibilité dans la gestion des effectifs, les mutuelles auront la possibilité d'acquérir des licences supplémentaires.

Le coût de chaque licence supplémentaire est fixé à cinq mille (5 000) francs CFA.

Les licences supplémentaires ne peuvent être attribuées qu'à des participants âgés de plus de trente (30) ans.

Ces licences pourront notamment servir à compléter les effectifs ou à procéder à des remplacements autorisés conformément aux règles de l'organisation.

ARTICLE 10 : DE LA PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS

Chaque mutuelle demeure responsable de l'organisation et de la prise en charge de sa délégation.

Les frais de transport, de restauration, d'hébergement et toute autre dépense liée à la participation sont à la charge exclusive des mutuelles concernées.

L'organisation n'assure pas ces prestations sauf indication contraire communiquée officiellement.

ARTICLE 11 : DE L'EAU, DE L'ASSISTANCE MÉDICALE ET DE LA SÉCURITÉ

Dans le souci de garantir la sécurité et le confort des participants, de l'eau sera mise à disposition.

Cette mise à disposition est réservée aux participants engagés directement dans une activité ou une compétition en cours.

Les accompagnateurs, supporters et visiteurs sont invités à prendre leurs propres dispositions.



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

Par ailleurs, une ambulance médicalisée sera présente sur le site pendant les activités sportives afin d'assurer une prise en charge rapide en cas de blessure ou de malaise.

La présence de cette ambulance constitue une mesure de sécurité complémentaire et ne dispense pas les participants de prendre toutes les précautions nécessaires liées à leur état de santé.

ARTICLE 12 : DES INSCRIPTIONS ET DU CONTRÔLE

Toutes les inscriptions se feront exclusivement en ligne à travers la plateforme officielle mise à disposition par l'organisation.

Afin de garantir la crédibilité des compétitions et des distinctions, un système de validation à trois niveaux est institué.

Premier niveau : validation par la mutuelle participante.

Deuxième niveau : validation par les organes techniques de la Plateforme des Mutuelles Interconnectées.

Troisième niveau : contrôle et validation par les structures publiques ou organismes habilités à vérifier l'authenticité des informations fournies.

Ce dispositif vise à renforcer la transparence et à protéger l'ensemble des participants.

ARTICLE 13 : DES PRIX, TROPHÉES, ATTESTATIONS ET ENVELOPPES

Les trophées, médailles et autres récompenses matérielles seront remis selon le programme officiel de l'événement.

Les attestations de participation ainsi que les enveloppes financières éventuelles seront remises exclusivement lors du Dîner des Présidents.

Cette disposition vise à valoriser ce rendez-vous institutionnel qui constitue le point culminant de l'événement et à favoriser la participation des responsables des mutuelles à cette cérémonie officielle.

Les mutuelles participantes et lauréates sont donc vivement invitées à se faire représenter lors du Dîner des Présidents.

ARTICLE 14 : DE LA DISCIPLINE ET DU FAIR-PLAY

L'esprit mutualiste repose sur le respect, la solidarité et la fraternité.

Tout comportement contraire à ces valeurs pourra faire l'objet de sanctions.

Sont notamment interdits :

- les insultes ;
- les violences verbales ou physiques ;



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI

- les actes de fraude ;
- les comportements antisportifs ;
- les atteintes à l'image de l'événement.

Selon la gravité des faits, les sanctions pourront aller de l'avertissement à la disqualification.

ARTICLE 15 : DES DISPOSITIONS FINALES

Le comité d'organisation demeure seul compétent pour interpréter le présent règlement et statuer sur les situations non prévues.

Toute décision prise dans l'intérêt général de l'événement s'impose aux participants.

Le présent règlement entre en vigueur dès sa publication et demeure applicable pendant toute la durée de l'événement.

Fait à Abidjan, le 14 juin 2026

Pour la Plateforme des Mutuelles Interconnectées

Le Président du Comité d'Organisation



+225 | 25 23 00 16 08
07 59 64 44 44



contact@mutuelleconnectee.org
www.mutuelleconnectee.org



Petit Toit Rouge
Yopougon, Abidjan, RCI